

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Jean Claude MAZUEL Huguette
BADAR Eric BONNAND Séverine MOULIN Coralie CHAMARD BOUDET
Albert RAMBAUD Monique SANCHEZ Guy TISSEUR Olivier SAPET
Nathalie TALER

Procuration : Blandine VILLEMAGNE à Jean Claude MAZUEL

Cassandre JANVIER à Jean Jacques MARNAT

Caroline BEAL à Coralie CHAMARD BOUDET

Excusés : Yolande LAROUX Antonin BADAR Jérôme COTE Alexandra
TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean Claude MAZUEL

20240701 DECISION MODIFICATIVE 4

Ajustements de plusieurs comptes

2 RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA PARCELLE AD 14

Etant nécessaire de raccorder les eaux pluviales de la parcelle AD 14 sur le réseau communal, Monsieur le Maire propose donc de donner l'autorisation de raccorder le trop-plein de la cuve de rétention sur le réseau communal situé à l'entrée du parc des Cèdres et longeant le RM 54.

APPROBATION UNANIME

20240703 BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SAS L'OULE DE BLE

Le bail à loyer à titre commercial, établi pour 9 années entières et consécutives à partir du 1^{er} avril 2015 est arrivé à échéance le 31 mars 2024, et s'est tacitement prolongé depuis.

Il y a lieu de d'établir un nouveau bail à compter du 1^{er} juillet 2024, pour 9 années entières et consécutives.

Monsieur le Maire propose un loyer annuel de 6 000 € TTC, TVA incluse, payable mensuellement.

APPROBATION UNANIME

20240704 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES JEUNES FOYERS

Dans le cadre de la kermesse annuelle organisée l'association des jeunes foyers, Monsieur le Maire indique avoir rencontré les organisateurs.

Afin de pallier à leur budget, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 €.

APPROBATION UNANIME

A Saint Bonnet les Oules, le 30 août 2024



Le Maire,

Guy FRANÇON